



DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122 -22 et 23
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Service Action Culturelle

DEC N°20241021_1

Objet : Contractualisation pour les spectacles de la saison culturelle L'Odysée / L'autre rive 2024-25 avec les compagnies Sylvie Guillermin, Comme une étincelle, Belle de nuit et la compagnie des Gentils.

Le Maire d'Eybens,

Vu l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux attributions du Maire et aux délégations possibles ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, et notamment son paragraphe sur la délégation donnée au maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres concernant les marchés passés en procédure adaptée pour les fournitures, les services et les travaux jusqu'au seuil communautaire fixé pour les marchés de fournitures et services par la Commission Européenne et défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Considérant la nécessité de contractualiser avec les producteurs des spectacles programmés à L'Odysée/L'autre rive, pour la saison culturelle d'Eybens 2024-25,

DÉCIDE

Article 1 : de contractualiser pour les spectacles suivants :

" Les Désaxés", Cie Sylvie Guillermin

1 représentation tout public,

Producteur : Poétiques Industries – Cie Sylvie Guillermin

Coût de cession : 2 743 € TTC, frais d'approche : 160,78 € TTC

Type de contrat : Contrat de cession

"Comment attraper une étoile", Cie Comme une étincelle

1 représentation tout public, 6 représentations scolaires, 1 représentation relai Petite enfance

Producteur : Association Compagnie comme une étincelle

Coût de cession : 8 862 € TTC, pas de frais d'approche

Type de contrat : Contrat de cession

« Les (pas tant) petits caraoquets (de conserve)», Cie des gentils

2 représentations tout public,

Producteur : association La compagnie des Gentils

Coût de cession : 7 385 € TTC ; Frais d'approche : 1 500,63 € TTC

Type de contrat : Contrat de cession

« Iphigénie à Splott», Cie Belle de nuit

1 représentation tout public,

Producteur : Théâtre de poche de Bruxelles

Coût de cession : 6 200 € ; frais d'approche : 750 € ; les droits d'auteur sont pris en charge par le Producteur qui en refacturera le coût à l'Organisateur à l'issue de la clôture de billetterie.

Type de contrat : Contrat de cession

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Centre des Finances publiques de Saint Martin d'hères sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Fait à Eybens, le 21/10/2024

**Le Maire ,
Nicolas Richard,**

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis en préfecture le :
- Publié/Affiché le :
- Notifié le :

